**Bois de Vincennes, inventaire des espèces protégées et évaluation de l’impact de la gestion forestière actuelle**

**Contexte :**

Le Groupe National de Surveillance des Arbres d’Île de France alerte sur la gestion forestière menée par la municipalité de Paris sur le Bois de Vincennes, jugeant, sur l’appui de plusieurs experts dans le domaine du naturalisme et de la gestion du milieu forestier, (Louis Vallin, Expert arboricole, Thomas Brail, Arboriste grimpeur, Tangui Ledantec, Professeur en Transition écologique et ingénieur, Etienne Piéchaud, naturaliste, dont le rapport concernant le Bois de Vincennes est en annexe) que cette dernière met en danger le biotope d’espèces protégées. Ce rapport tentera d’établir une liste des espèces figurant sur l’Article 3 de l’arrêté du 29 octobre 2009, l’Article 2 de l’Arrêté du 8 janvier 2021 et l’Article 2 de l’Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection et d’estimer les impacts de la destruction du biotope du bois de Vincennes sur ces dernières.

Les espèces figurant dans ce rapport figurent donc dans des arrêtés fixant leur protection et la protection de leur milieu naturel.

Les données utilisées pour la rédaction de ce rapport sont issues de deux sources :

Le site faune france (*faune-france.org*) et la fiche ZNIEFF de la zone (*Olivier ROGER, .- 110001701, BOIS DE VINCENNES. - INPN, SPN-MNHN Paris, 100P*)

**État du site :**

Biotope :

 La zone étudiée (dont les limites sont calées sur le pourtour du Bois de Vincennes en excluant les milieux très anthropisés) comprend les habitats déterminants suivants :

Prairies de fauche de basse altitude ; Eaux courantes ; Chênaies thermophiles et

supra-méditerranéennes ; Chênaies-charmaies.

Selon le commentaire général du rapport de la ZNIEFF, les anciens boisements de chênes présentent un intérêt faunistique, notamment pour les chiroptères et les coléoptères.

*(Olivier ROGER, .- 110001701, BOIS DE VINCENNES. - INPN, SPN-MNHN Paris, 100P.)*

Biocénose :

 Ce rapport ne tiendra compte que des espèces des groupes taxonomiques suivants :

- Oiseaux

- Mammifères

- Reptiles

- Amphibiens

Concernant les oiseaux, les espèces considérées dans ce rapport figurent sur l’Article 3 de l’arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, visant à protéger les espèces et leur biotope. Pour rappel, concernant les espèces y figurant :

« I. ― Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

― la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;

― la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;

― la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. ― Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. ― Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :

― dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après la date d'entrée en vigueur de l'interdiction de capture ou d'enlèvement concernant l'espèce à laquelle ils appartiennent ;

― dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la directive du 2 avril 1979 susvisée. » *(Article 3 de l’arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection)*

Concernant les reptiles et les amphibiens, les espèces considérées dans ce rapport figurent sur l’Article 2 de l’Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, visant à protéger les espèces et leur biotope. Pour rappel, concernant les espèces y figurant :

*« 1° Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :*

*- la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux ;*

*- la perturbation intentionnelle des animaux, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.*

*2° Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.*

*3° Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :*

*- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;*

*- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée. »*

Concernant les mammifères, les espèces considérées dans ce rapport figurent sur l’Article 2 de l’Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, visant à protéger les espèces et leur biotope. Pour rappel, concernant les espèces y figurant :

*« I. - Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.*

*II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.*

*III. - Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de mammifères prélevés :*

*- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;*

*- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée. »*

De plus, les espèces qui figurent dans ce rapport sont considérées comme présentes dans le Bois de Vincennes, étant liées aux biotopes cités plus haut et, concernant les oiseaux, dont la présence a été avérée par observation de reproduction certaine ou probable. Sont ainsi exclues les espèces dont les biotopes ci-dessus ne correspondent pas à l’écologie de ces dernières et dont la présence n’a pas été avérée (reproduction nulle ou possible).

Un tableau disponible en annexe traite toutes les espèces présentent sur la zone étudiée en évaluant leur indice de présence et de reproduction.

Dans la zone “Bois de Vincennes”, la présence des espèces figurant sur l’Article 3 de l’arrêté du 29 octobre 2009, l’Article 2 de l’Arrêté du 8 janvier 2021, l’Article 2 de l’Arrêté du 23 avril 2007, étant liées aux biotopes cités plus haut et, concernant les oiseaux, dont la présence a été avérée par observation de reproduction certaine ou probable suivantes a été avérée *(Olivier ROGER, .- 110001701, BOIS DE VINCENNES. - INPN, SPN-MNHN Paris, 100P ; faune-france.org) :*

- Accenteur mouchet

- Bouvreuil pivoine

- Buse variable

- Chouette hulotte

- Épervier d'Europe

- Faucon hobereau

- Fauvette à tête noire

- Gobemouche gris

- Grimpereau des jardins

- Grosbec casse-noyaux

- Mésange à longue queue

- Mésange bleue

- Mésange charbonnière

- Mésange huppée

- Mésange noire

- Mésange nonnette

- Pic épeiche

- Pic épeichette

- Pic mar

- Pic noir

- Pic vert

- Pinson des arbres

- Pouillot véloce

- Roitelet huppé

- Rossignol philomèle

- Rougegorge familier

- Rougequeue à front blanc

- Sittelle torchepot

- Troglodyte mignon

- Ecureuil roux

- Hérisson d'Europe

- Sérotine commune

- Murin à moustaches

- Noctule commune

- Pipistrelle commune

- Murin de Daubenton

- Couleuvre d'Esculape

- Orvet fragile

- Alyte accoucheur

- Grenouille agile

Biotopes des espèces listées ci-dessus :

Pour rappel, les biotopes relevés par l'inventaire exécuté lors de la rédaction du rapport de la ZNIEFF sont les suivants:

Prairies de fauche de basse altitude ; Eaux courantes ; Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes ; Chênaies-charmaies.

Ne seront considérées dans ce rapport, que les biotopes suivants, impactés par la gestion forestière exécutée dans le Bois de Vincennes :

Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes ; Chênaies-charmaies

Pour chacune des espèces listées ci-dessus, une preuve de leur liaison avec les biotopes typiquement forestiers sera apportée grâce aux éléments présents sur les fiches des espèces rédigées par l’INPN.

A côté de chaque espèce dont l’enjeu de conservation est important, sera indiqué en gras le statut dans la dernière version de la liste rouge régionale.

Les espèces marquées en rouge sont particulièrement liées au milieu forestier. Elles sont principalement voire strictement forestières et seront donc particulièrement impactées par la modification ou la destruction du biotope forestier.

*Accenteur mouchet (Prunella modularis)*

L’espèce fréquente les strates arbustives des forêts de feuillus, elle est liée directement à la présence d’arbustes et de jeunes arbres et donc à un milieu équilibré comptant des arbres âgés et hauts et des individus plus jeunes. Elle peut bénéficier temporairement d’un habitat éclairci par une coupe rase mais il est nécessaire de conserver un biotope équilibré entre les différentes strates pour sa pérennité sur le site.

Habitats forestiers dominants INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis

*Bouvreuil pivoine (Pyrrhula pyrrhula)* **Vulnérable** **(VU)**

L’espèce est intimement forestière et exige une mosaïque d’habitats constituée de grandes surfaces de forêts et de clairières et sous-bois avec de jeunes arbres et arbustes. La présence de bouleaux, lui fournissant des graines en été et en hiver est importante pour la conservation de l’espèce dans le Bois de Vincennes. Elle peut apprécier temporairement les coupes forestières en voie de régénération mais, tout comme l’Accenteur mouchet, il est nécessaire de conserver une diversité de biotopes pour sa pérennité sur le site. L’espèce exige une surface forestière importante.

Habitats forestiers INPN : Forêts de feuillus caducifoliés ; Forêts de conifères ; Grands parcs ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Boisements, forêts et autres habitats boisés

*Buse variable (Buteo buteo)*

L’espèce est liée à la présence de grands arbres sur lesquels elle construit son aire, et à la présence de milieux ouverts riches en micromammifères. Peu exigeante, elle demande tout de même une surface forestière tranquille importante, morcelée ou intacte.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Forêts de feuillus sempervirents ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Forêts de conifères

*Chouette hulotte (Strix aluco)*

L’espèce est liée à la présence de grands et vieux arbres comprenant des arbres creux dans lesquels elle se reproduit, des habitats ouverts riches en micromammifères, ainsi qu’une forte diversité de strates dont une strate arbustive développée, riche en petits passereaux et en micromammifères.L’espèce exige une surface forestière importante.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus sempervirents ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Forêts de conifères ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Grands parcs

*Épervier d’Europe (Accipiter nisus)*

L’espèce est liée à la présence de grands et vieux arbres sur lesquels elle peut se reproduire ainsi que d’une grande diversité de strates dont une importante strate arbustive riche en petits passereaux. L’espèce exige une surface forestière importante où les éclaircies sont limitées.

Habitats forestiers INPN : Forêts de feuillus sempervirents ; Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Forêts de conifères ; Grands parcs ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères

*Faucon hobereau (Falco subbuteo)*

L’espèce est liée à la présence d’une mosaïque complexe d’habitats mêlant zones forestières tranquilles composées de plusieurs arbres âgés sur lesquels elle construit son aire, d’espaces ouverts riches en nourriture tel que les zones riches en buissons, les prairies de fauche tardive, les étangs/mares et les zones bocagères. L’espèce peut nicher dans des monocultures mais il est souvent nécessaire de conserver un milieu forestier avec des essences diversifiées et une strate arbustive développée pour sa sauvegarde.

Habitats forestiers INPN : Forêts riveraines mixtes des plaines inondables et forêts galeries mixtes ; Stades initiaux et régénérations des forêts naturelles et semi-naturelles ; Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Forêts riveraines méditerranéennes ; Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés

*Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla)*

L’espèce est liée à la présence de buissons riches en insectes et en baies. La strate forestière arbustive est essentielle dans sa conservation. Elle peut souffrir localement du débroussaillage forestier, comme de nombreuses autres espèces forestières.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Écotones de la limite de développement des arbres

*Fauvette grisette (Sylvia communis)*

L’espèce est liée à la présence de buissons riches en insectes. La strate forestière arbustive est essentielle dans sa conservation. Elle peut souffrir localement du débroussaillage forestier, comme de nombreuses autres espèces forestières.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Stades initiaux et régénérations des forêts naturelles et semi-naturelles ; Taillis et stades initiaux des plantations ; Forêts de conifères ; Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis

*Fauvette des jardins (Sylvia borin)* **Vulnérable (VU)**

L’espèce est liée à la présence de buissons riches en insectes. La strate forestière arbustive est essentielle dans sa conservation. Elle peut souffrir localement du débroussaillage forestier, comme de nombreuses autres espèces forestières.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis ; Taillis et stades initiaux des plantations ; Stades initiaux et régénérations des forêts naturelles et semi-naturelles

*Gobemouche gris (Muscicapa striata)* **Vulnérable (VU)**

L’espèce est liée à la présence de strate arbustive développée et de vieux et grands arbres dans lequel elle se reproduit. Cette strate est essentielle dans la conservation de l’espèce, qui peut souffrir localement du débroussaillage forestier, comme de nombreuses autres espèces forestières.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés

*Grimpereau des jardins (Certhia brachydactyla)*

L’espèce est liée à la présence de vieux arbres dans lesquels elle se reproduit. Les essences doivent généralement être diversifiées pour que le site lui convienne.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus sempervirents ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères

*Grosbec casse-noyaux (Coccothraustes coccothraustes)*

L’espèce exige une importante diversité spécifique végétale et une diversité d’âge des individus. Elle apprécie la présence de strate arbustive dans laquelle elle trouve des arbustes fruitiers et des insectes et celle d’arbres produisant des fruits secs à haute valeur nutritive

Habitats forestiers INPN : Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Grands parcs

*Hypolaïs polyglotte (Hippolais polyglotta)* **Quasi menacée (NT)**

L’espèce est liée à la présence de buissons riches en insectes. La strate forestière arbustive est essentielle dans sa conservation. Elle peut souffrir localement du débroussaillage forestier, comme de nombreuses autres espèces forestières.

Habitats INPN : Stades initiaux et régénérations des forêts naturelles et semi-naturelles ; Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis ; Taillis et stades initiaux des plantations

*Mésange à longue queue (Aegithalos caudatus)* **Quasi menacée (NT)**

L’espèce est liée à la présence d’une importante strate arbustive et d’un mélange d’arbres de taille et d’âge différents. Elle est principalement insectivore et, même si la présence de vieux et grands arbres est un facteur important de sa présence, elle construit son nid dans un buisson ou un jeune arbre bas.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Grands parcs ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Forêts de conifères ; Forêts de feuillus sempervirents

*Mésange bleue (Cyanistes caeruleus)*

L’espèce est liée à un complexe mêlant vieux et grands arbres, lui offrant des cavités naturelles ou des anciennes cavités creusées par les pics, et les jeunes arbres et arbustes de la strate arbustive, lui offrant une nourriture abondante.

Habitats forestiers INPN : Grands parcs ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Forêts de feuillus sempervirents

*Mésange charbonnière (Parus major)*

L’espèce est liée à un complexe mêlant les vieux et grands arbres, lui offrant des cavités naturelles ou des anciennes cavités creusées par les pics, et les jeunes arbres et arbustes de la strate arbustive, lui offrant une nourriture abondante.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Forêts de conifères ; Forêts de feuillus sempervirents ; Grands parcs

*Mésange huppée (Lophophanes cristatus*)

L’espèce est liée à la présence de grands conifères présentant des cavités dans lesquelles elle peut se reproduire. Une strate arbustive et herbacée riche en insectes est également un facteur important de sa présence.

Habitats forestiers INPN : Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de conifères ; Grands parcs

*Mésange noire (Periparus ater)*

L’espèce est intimement liée à la présence de grands conifères présentant des cavités dans lesquelles elle peut se reproduire. Une strate arbustive et herbacée riche en insectes est également un facteur important de sa présence.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Forêts de conifères

*Mésange nonnette (Poecile palustris)*

L’espèce est liée à la présence de vieux et grands arbres, elle apprécie les vieilles chênaies ombragées. Une strate arbustive développée lui offrant une bonne disponibilité alimentaire est également nécessaire pour la pérennité de l’espèce.

Habitats forestiers INPN : Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Forêts de conifères

*Pic épeiche (Dendrocopos)*

L’espèce est liée à la présence de vieux et grands arbres dans lesquels elle creuse sa loge, d’une importante quantité de bois mort et d’arbres en sénescence dans lesquels elle cherche sa nourriture. Ses anciennes loges servent à un large panel d’espèces de passereaux cavernicoles.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés

*Pic épeichette (Dendrocopos minor)* **Vulnérable (VU)**

L’espèce est liée à la présence de vieux et grands arbres dans lesquels elle creuse sa loge, d’une importante quantité de bois mort et de jeunes arbres en sénescence dans lesquels elle cherche sa nourriture. Ses anciennes loges servent à un large panel d’espèces de passereaux cavernicoles.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Grands parc

*Pic mar (Dendrocopos medius)*

L’espèce est liée à la présence de vieux et grands arbres dans lesquels elle creuse sa loge, d’une importante quantité de bois mort et d’arbres en sénescence dans lesquels elle cherche sa nourriture. Ses anciennes loges servent à un large panel d’espèces de passereaux cavernicoles. L’espèce exige une surface forestière importante.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Boisements mésotrophes et eutrophes à Quercus, Carpinus, Fraxinus, Acer, Tilia, Ulmus et boisements associés

*Pic noir (Dryocopus martius)*

L’espèce est liée à la présence de vieux et grands arbres dans lesquels elle creuse sa loge, d’une importante quantité de bois mort et d’arbres en sénescence dans lesquels elle cherche sa nourriture. Ses anciennes loges servent à un large panel d’espèces de passereaux cavernicoles. L’espèce exige une surface forestière importante.

Habitats forestiers INPN : Forêts de feuillus caducifoliés ; Forêts de conifères ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Boisements, forêts et autres habitats boisés

*Pic vert (Picus viridis)*

L’espèce est liée à la présence de vieux et grands arbres dans lesquels elle creuse sa loge, d’une importante quantité de bois mort, d’arbres en sénescence et de clairières / prairies dans lesquels elle cherche sa nourriture. Ses anciennes loges servent à un large panel d’espèces de passereaux cavernicoles.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Forêts de feuillus sempervirents

*Pinson des arbres (Fringilla coelebs)*

L’espèce est liée à la présence de grands arbres productifs en fruits secs à haute valeur énergétique qui lui fournissent une disponibilité alimentaire en hiver et à la présence d’une strate arbustive développée lui fournissant une disponibilité en insectes en été et au printemps.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Grands parcs

*Pouillot véloce (Phylloscopus collybita)*

L’espèce est liée à la présence de buissons denses riches en insectes. La strate forestière arbustive est essentielle dans sa conservation. Elle peut souffrir localement du débroussaillage forestier, comme de nombreuses autres espèces forestières.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Écotones de la limite de développement des arbres

*Pouillot fitis (Phylloscopus trochilus)* **En danger (EN)**

L’espèce est liée à la présence d’essences particulières, généralement les saules et les bouleaux ainsi que de buissons denses riches en insectes. La strate forestière arbustive est essentielle dans sa conservation. Elle peut souffrir localement du débroussaillage forestier, comme de nombreuses autres espèces forestières.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Taillis et stades initiaux des plantations ; Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis

*Roitelet huppé (Regulus regulus)*

L’espèce est intimement liée à la présence de résineux et d’une strate arbustive développée dans laquelle elle trouve une partie de sa nourriture.

Habitats forestiers INPN : Grands parcs ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de conifères ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères

*Roitelet à triple bandeau (Regulus ignicapilla)*

L’espèce est liée à la présence d’une strate arbustive développée et d’une grande diversité d’essences. La présence de lierre sur les arbres est importante pour la conservation de l’espèce .

Habitats forestiers INPN : Forêts de conifères ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Forêts de feuillus sempervirents ; Grands parcs

*Rossignol philomèle (Luscinia megarhynchos)*

L’espèce est liée à la présence d’une strate arbustive développée et dense, elle souffre localement du débroussaillage.

Habitats forestiers INPN : Forêts de feuillus caducifoliés ; Grands parcs ; Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus sempervirents ; Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis

*Rougegorge familier (Erithacus rubecula)*

L’espèce est liée à une mosaïque d’habitats mêlant arbres d’espèces et d’âges différents et strate arbustive développée.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis ; Grands parcs ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Forêts de conifères ; Forêts de feuillus sempervirents

*Rougequeue à front blanc (Phoenicurus phoenicurus)*

L’espèce est liée à la présence de grands et vieux arbres présentant des cavités, dûes à leur sénescence ou la présence de pics, dans lesquelles elle niche et à une strate arbustive développée dans laquelle elle trouve sa nourriture.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix ; Boisements mixtes à Pinus sylvestris et à Quercus thermophiles ; Forêts de conifères ; Grands parcs ; Stades initiaux et régénérations des forêts naturelles et semi-naturelles

*Sittelle torchepot (Sitta europaea)*

L’espèce est liée à la présence de grands et vieux arbres présentant des cavités, dûes à leur sénescence ou la présence de pics, dans lesquelles elle niche, d’arbres produisant des fruits secs à haute valeur nutritive et d’une strate arbustive développée.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Forêts de feuillus sempervirents ; Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis

*Troglodyte mignon (Troglodytes troglodytes)*

L’espèce est liée à la présence de buissons denses riches en insectes. La strate forestière arbustive est essentielle dans sa conservation. Elle peut souffrir localement du débroussaillage forestier, comme de nombreuses autres espèces forestières.

Habitats forestiers INPN : Écotones de la limite de développement des arbres ; Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Grands parcs

*Ecureuil roux (Sciurus vulgaris)*

L’espèce est liée à la présence d’arbres d’une grande diversité spécifique et d’âges, feuillus ou résineux, d’une strate arbustive développée et des essences productives en fruits secs à haute valeur nutritive. Elle est souvent victime des éclaircies trop nombreuses qui détruisent son biotope.

Habitats forestiers INPN : Bosquets ; Parcs ; Bocages ; Forêts de résineux ; Forêts de feuillus.

*Hérisson d'Europe (Erinaceus europaeus)*

L’espèce est liée à la présence d’arbres d’une grande diversité spécifique et d’âges et d’une strate arbustive développée. La protection d’un tapis forestier riche est essentielle pour la conservation de cette espèce.

Habitats forestiers INPN : Non précisés

*Sérotine commune (Eptesicus serotinus)* **Vulnérable (VU)**

L’espèce est liée à la présence de vieux et grands arbres présentant des cavités ou des écorces décollées dûes à la sénescence ou à la présence de pics, dans lesquels elle hiberne. Elle apprécie également chasser les insectes en lisière de forêt, la conservation d’un biotope riche en strates et en essences s’avère ainsi essentielle pour la sauvegarde de l’espèce.

Habitats forestiers INPN : Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix ; Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminoïdes ; Forêts de feuillus caducifoliés ; Boisements, forêts et autres habitats boisés.

*Murin à moustaches (Myotis mystacinus)*

L’espèce est liée à la présence de vieux et grands arbres présentant des cavités ou des écorces décollées dûes à la sénescence ou à la présence de pics, dans lesquels elle se reproduit. Elle apprécie également chasser les insectes en lisière de forêt, la conservation d’un biotope riche en strates et en essences s’avère ainsi essentielle pour la sauvegarde de l’espèce.

Habitats forestiers INPN : Ourlets forestiers thermophiles ; Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminoïdes ; Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères

*Noctule commune (Nyctalus noctula)* **Quasi menacée (NT)**

L’espèce est principalement forestière, elle est liée à la présence de vieux et grands arbres présentant des cavités ou des écorces décollées dûes à la sénescence ou à la présence de pics, dans lesquels elle se reproduit et hiberne. Elle apprécie également chasser les insectes en lisière de forêt, la conservation d’un biotope riche en strates et en essences s’avère ainsi essentielle pour la sauvegarde de l’espèce.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés

*Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)* **Quasi menacée (NT)**

L’espèce est liée à la présence de vieux et grands arbres présentant des cavités ou des écorces décollées dûes à la sénescence ou à la présence de pics, dans lesquels elle hiberne. Elle apprécie également chasser les insectes en lisière de forêt, la conservation d’un biotope riche en strates et en essences s’avère ainsi essentielle pour la sauvegarde de l’espèce.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés

*Murin de Daubenton (Myotis daubentonii)* **En danger (EN)**

L’espèce est liée à la présence de vieux et grands arbres présentant des cavités ou des écorces décollées dûes à la sénescence ou à la présence de pics, dans lesquels elle se reproduit et hiberne. Elle apprécie également chasser les insectes en lisière de forêt, la conservation d’un biotope riche en strates et en essences s’avère ainsi essentielle pour la sauvegarde de l’espèce.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés

*Couleuvre d'Esculape (Zamenis longissimus)* **Quasi menacée (NT)**

L’espèce est principalement forestière, elle est liée à la présence d’arbres aux essences diversifiées et à une strate arbustive et herbacée riche et développée. Elle apprécie également la présence de zones humides forestières et de micro-clairières ensoleillées.

Habitats forestiers INPN : Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminoïdes ; Forêts de feuillus sempervirents ; Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés

*Orvet fragile (Anguis fragilis)*

En forêt, l’espèce est liée à la présence d’une strate arbustive et herbacée riche et développée.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés

*Alyte accoucheur (Alytes obstetricans)* **Quasi menacée (NT)**

En forêt, l’espèce est liée à la présence d’une strate arbustive et herbacée riche et développée et à la présence de zones humides à proximité.

Habitats forestiers INPN : Boisements, forêts et autres habitats boisés

*Grenouille agile (Rana dalmatina)*

L’espèce est principalement forestière, elle est liée à la présence d’une strate arbustive et d’un tapis forestier riche et développé et de zones humides à proximité.

Habitats forestiers INPN : Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères ; Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminoïdes ; Forêts de feuillus sempervirents ; Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères ; Forêts de conifères ; Boisements, forêts et autres habitats boisés ; Forêts de feuillus caducifoliés

**Synthèse et conclusion :**

Dans un objectif de synthèse des exigences générales en terme de biotope des différentes espèces recensées sur la zone et listées ci-dessus, j’en conclue que, dans une démarche de préservation de ces dernières sur le Bois de Vincennes, il est nécessaire de conserver la mosaïque de biotopes suivante :

Un biotope comprenant, sur une grande surface, sur des zones non isolées les unes des autres et sur un pourcentage élevé du site : des arbres aux essences et aux âges variés, l’un des enjeux est la conservation d’une grande diversité d’espèces et des individus les plus âgés ; des arbres ou des parties d’arbres morts ou en sénescence ; d’une strate arbustive développée, aux essences variées ; d’un tapis forestier riche et peu tassé ; de zones humides forestières, mares, dépressions en eau ; d’une strate herbacée développée et non tondue, notamment sur les bords des sentiers, de mars à août ; de zones à fréquentation limitée, nécessaires à la quiétude de la faune sauvage.

Il est donc absolument essentiel de : conserver au maximum la strate arbustive, limiter par exemple le débroussaillage à moins de 15 % du site ; conserver au maximum les arbres âgés, morts et en sénescence ; bannir les gestions de type coupe rase, pratiquer sans exception la gestion en jardinage afin de ne jamais mettre à nu une zone ; conserver les branches basses des arbres ; limiter les éclaircies qui modifient de manière importante le biotope ; lors des plantations, varier les essences en conservant le panel de variétés typiques du site y compris les saules, ormes et les bouleaux ; conserver ou créer des zones humides forestières ; conserver au maximum la strate herbacée de mars à août, notamment sur les bords des sentiers ; préserver au maximum la richesse du tapis forestier en limitant notamment le piétinement et le tassement par les engins forestiers ; limiter à de strictes exceptions la minéralisation et le retournement du sol forestier ; conserver des zones de quiétude pour la faune sauvage ; réduire le nombre de grands événements et manifestations bruyantes à proximité immédiate du Bois de Vincennes.

Le respect de ces recommandations est essentiel pour la conservation des espèces, du biotope, du patrimoine naturel du Bois de Vincennes. Le Bois de Vincennes est l’une des dernières forêts parisiennes encore relativement préservée des impacts des activités humaines. Elle abrite des espèces classées dans la liste rouge régionale, parmi elles, des espèces principalement voire strictement forestières.

Comme l’expose le rapport du naturaliste Etienne Pichaud, la gestion forestière actuelle menace ces écosystèmes précieux et il est impératif pour la mairie de Paris d’enclencher un basculement vers une gestion forestière respectueuse du milieu naturel et adapté aux espèces présentes, au climat actuel et futur.

A titre d’exemples, les pratiques telles que les coupes à blanc, les éclaircies trop nombreuses, les abattages découlant de ce qui s’apparente à un acharnement sur des espèces précises comme les saules et les bouleaux, sont à proscrire si l’on veut préserver ces écosystèmes.

Documents en Annexe :

[Rapport de la ZNIEFF](https://mail-attachment.googleusercontent.com/attachment/u/0/?ui=2&ik=6d1bf412bd&attid=0.1&permmsgid=msg-a:r-8537247212024123862&th=188863c442a2cfc4&view=att&disp=inline&realattid=f_lihcxtas0&saddbat=ANGjdJ-Bac7orLuw-5JXfUuX6odklRA2KrecY89v2O0YSYk9BFeYw-plRUExvythn18KRRplplmOlmXSW_iYSuF1yLVCcGYNDLffw1XIpPM-zphtocwk2Q9VFUrOY7oviEvixRDF3C7xMRC-4TqEw1giV12dBsamt-M5M3qlSqa-dXqZiB6EzunmEiLcu2-MkE41oL_YRFix-499b6VjPalfwt8RbcdMdP4rdXFR5WIP9e4TsOhwukLTCKDhom1pK0umHvzhXoM1Zi8DRaM4eLumJlYH8cvJXfToJSgac5JopFHZd_AHeR3367-KXaMQqBWgGeYaQDnmJRvJSx4wz0baUCddNbPokG8ozIqMAxTh690VtfJMGRBX-8AmqnynV6eq4c009kGnQUy05XtMXvEoX_S2qogKAEZJ1HIf8o9paWVO0nuXtgBL6sqQPiOBT1kuoEAOyE5h9ccx1wE2EpqI97aGCyhVX9Tk4pJfD22hgE5fr-UtfPhxP0oY8o8M8WhHek6tutj7oKzk9sZm1S95K-MClFFMDH7993r-ColyDNpNifH41oMik9UNIowADjBlFg7o06yzIFR1Wxi6QpVxBu-eHIdzDq0eDtqGDX7zdd9cTTeJ5JzKgY8mSB9Ss-BXu0hjNHTCghCBrrjBrSuQZK3FDvlMiOjDqVq-phOeSvA5WCO0Xuy5b9KQCl4e_wfyCbHpjNTmxup4K288dizcBUA4T4VcFNqLsBaiAjEXn2s-ZhG95hfI-zFIQfp1a8p0x8t1N35zbYNygpcebdokqRDa7xfxqwVoEhJOG_oNQ-5tCxtEFjS9CuN5N05c6RtHLmJAsjIunLD_EsbwVPULUZOltEPQ-_nZS2-21lvCAVrQ1CVrA1vOppKXYro7-OpJAoHcx5P7jE_WaGfIcugAZVMNck4A-b4_8WMTB4OwQjMvAvrtwO1HT7ljY88i7m7JangeR42gkogehFz_Jr0tm6CJki2Up1a0XTvsyCFay6hh6f7dHyvFevmzIhHvBQqwROZ2F6jmepdgkrfc)

[Rapport du naturaliste Etienne Pichaud](https://mail-attachment.googleusercontent.com/attachment/u/0/?ui=2&ik=6d1bf412bd&attid=0.2&permmsgid=msg-f:1770341773513282009&th=189184769d4b51d9&view=att&disp=inline&realattid=f_lifs94yn1&saddbat=ANGjdJ_Nd9VmCGgyf56qRvTyT_tC0mFac45_oDM2OOoIZfrCrdpqteCdrnuGcmxkBLQ_DvSYGIlsA1JydN15AdUU5h2kLIfx33epBgsJmuptIgrE2UK3mt_6DLnn2bBLjL3qz1s0QefFRmDCnuV9pblkBW3wQrRqXDCpoqMWjHDUlr39zOoaTwExGX-WujurndeRnN4Mn4I2PpCA9YhOyvDyJwaYUqvTVCNTjAl7PusBg_oh3bS8Rmz4gH8Sz5R_TZDcCKUhd1C7Ley_wo1ElBRwilMw7FDaElvV8K8v9zm8FyMvtodQ9dPxcNjspuQBAPdF3QE1kLbvJIpzpHbyG3UozH3mlzQQVQQYOvhkp3Uy8281i138HO_i4FIf1I6XSmYlbB49rxdjYX5bFSJ0wY02ackAeicYv9d4TT8t_u9_JdfwvDFpA0cPLVNArGadVE8c9dA5mGj6JYTgpQ-aPhQpW5JHqYEHCSDbV-rbXiM0kaRFijDY-Ho6nDRtR8A8xUP8k48ESsOg0xlTwsIdipFsm-QKaNOPTDKHTZfLCkYu0RnxbamNvf4I-hw1O4XaEisy2o_sGflWSfHOshUMensUJpGfrNrCp6W7qQ3gBcJgrD9SzPeT1l8AfPT_m-jWD5WF-YNEFjWEyKaFMm9ctYarc8EwVhRW1tEYvQlUNV1r3ITxQleXDDjxCopIkJSsUkJ8d78SY9RZsOp1RSltHpA6087sI2WfkkQj80ZsgL4Q3XJffjxQILF8F9Ds3EcP5BJe3peB17ua7rmMZj-R5XlEuvm9cja7Ou238yy3fsmuStbdBO8YUJ-dg069lBJsxIA70xbkyISoRAPTyzp0mFWS7t5dtJnBa8flZwyHn5cyVaJ7CbCxcWJ6YvVN7gEm8W9aoofzbP51An9g2QBJyrKOEalQ4w8u9E-JhCo1S3SPw4hB_UpCzRFMpVSmC7IsCAbeibGCYV9KR3Br50jKg_2FufmnlVQuV0CNYI7c64osIA13nwjP381_NifPc2CeOeLMpTxHKYhDNFNT5UC9)

[Tableau des espèces présentent sur la zone](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1yMzi9wwLgxrR6YqmQG9JXkoi1V-DcZPaaAfpFQW7UNc/edit?usp=sharing)

Gianni Enselme,

Naturaliste pour la

Ligue pour la Protection des oiseaux (LPO)

Juillet 2023